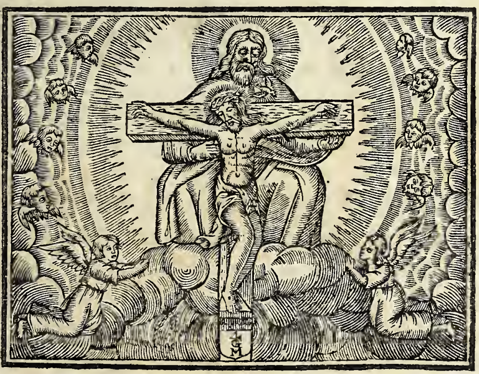
1661
6 mai

24. Piece.

CENSVRA
SACRÆ FACVLTATIS
THEOLOGIÆ
VNIVERSITATIS
PARISIENSIS,

LATA IN LIBRVM QVINQVE TOMIS diſtinctum, qui inſcribitur, *Le Meſſel Romain, ſelon le Reglement du Concile de Trente, traduit en François, auec l'explication de toutes les Meſſes, &c. Par le Sieur de Voyſin, Preſtre, Docteur en Theologie, &c. A Paris, chez Simeon Piget, & Rollin de la Haye.* M. DC. LX.



PARISIIS,
Apud GASPARVM METVRAS, viâ Iacobæa, ſub ſigno SS. Trinitatis, propè Maturinenſes.

M. DC. LXI.

CVM PRIVILEGIO REGIS.

24. Piece.

3

CENSVRA SACRÆ FACVLTATIS THEOLOGIÆ VNIVERSITATIS PARISIENSIS,

LATA IN LIBRVM QVINQVE TOMIS diſtinctum, qui inſcribitur, *Le Meſſel Romain, ſelon le Reglement du Concile de Trente, traduit en François, auec l'explication de toutes les Meſſes, &c. Par le Sieur de Voyſin, Preſtre, Docteur en Theologie, &c. A Paris, chez Simeon Piget, & Rollin de la Haye.* M. DC. LX.

SACRA Theologiæ Facultas poſt editam à ſe & publicatam menſe Ianuario, recens elapſo, *ad Approbationes verſionum, tam Miſſalis nuper editi, quam Sacræ Scripturæ & Officij Eccleſiaſtici, ſub nomine quorumdam eiuſdem Facultatis Magiſtrorum vulgatas De-*

clarationem, admonita 1ª. Februarij ſequentis plurima eſſe in eodem Miſſali animaduertenda, illius examen aliquot Magiſtris demandauit, qui poſt accuratam eius per menſes Februarium & Martium lectionem, retulerunt primâ Aprilis librum illum non ſolùm ad fidelium inſtitutionem prorsùs ineptum, ſed & pernicioſum eſſe vt pote cuius explicationes aliundè adſcitæ, ambiguæ, rudes & indigeſtæ vel ad textûs ſenſum appoſitæ non ſint, vel paſſim textu ipſo longè difficiliores & obſcuriores, quæque aliâ explicatione indigeant, in quibus variæ ſunt propoſitiones animaduerſione dignæ velut ſubiectæ.

Tom. 1. *pag.* 34. Per quem hæc omnia.

En Ieſus-Chriſt, dans l'vnité de ſon Corps & de ſes membres, qui ſont auec luy vne meſme perſonne.

Tom. 2. *pag.* 410. *ſur l'introït.* Meditatio cordis mei.

Les hommes s'eſtans eſgarez & s'eſtans perdus dans la vanité de leurs pensées, ne pouuoient plus reuenir pour gouſter la douceur de la verité, ſans le ſecours d'vn puiſſant Mediateur entre Dieu & les hommes, qui euſt quelque choſe de ſemblable à Dieu, & quelque choſe de ſemblable aux hommes, afin que n'eſtant pas entierement ſemblable aux hommes, il ne fuſt pas trop eloigné de Dieu; & que n'eſtant point entierement ſemblable à Dieu, il ne fuſt pas trop eloigné des hommes.

Au

Tom. 3. pag. 403.

Dans les Liures de Moyſe il n'y a nul paſſage qui parle clairement, & ſelon la lettre, de Ieſus-Chriſt.

Au Commun, pag. 307. *& alibi.*

Cet Euangile (Ioan. 14.) *nous apprend que le Sainct Eſprit eſt le Vicaire inuiſible de Ieſus-Chriſt, qui gouuerne ſon Egliſe par vne conduite interieure.*

Tom. 4. pag. 311.

Ayans de ſi eſtroites obligations à Dieu, nous deuons trauailler de toutes nos forces pour le reconnoiſtre & pour l'aymer parfaitement. Qu'en cette vie nous ne pouuons pas nous acquitter de cette debte vers Dieu en luy meſme, parce que nous ne le pouuons voir de la façon neceſſaire pour produire cet amour. C'eſt pourquoy comme nous ne connoiſſons Dieu que dans ſes ouurages, nous ne le pouuons aymer qu'en aymant ſes ouurages.

Tom. 4. pag. 312.

Nous ne le connoiſſons (Dieu) *que par ſes effets, auſſi nous ne l'aymons que par l'amour que nous auons pour ſes ouurages.*

Tom. 4. pag. 313.

Nous luy rendons en la perſonne de nos freres, qui ſont ſes ouurages & ſes images, les deuoirs de la par-

faite Charité, que nous ne pouuons luy rendre en luy-meſme, parce que nous ne le pouuons voir en cette vie de la façon neceſſaire pour produire cet amour parfait.

Tom. 1. pag. 378. & 379.

Dieu dans ſa conduite, en ce qui regarde le Royaume des Cieux (c'eſt à dire ſon Egliſe) eſt ſemblable à vn Pere de Famille, qui alla du grand matin (au commencement du monde, ou bien aux premieres années de la vie des hommes) loüer des ouuriers pour trauailler à ſa vigne (garder ſes Commandemens dans ſon Egliſe.)

Tom. 1. pag. 380.

Eſtant ſorty derechef, il en trouua d'autres oiſifs, qui ſe tenoient debout; & il leur diſt: Pourquoy vous tenez-vous icy debout tout le long du iour ſans rien faire? Ils luy repartirent; C'eſt que perſonne ne nous a loüez (nous n'auons point receu de Grace pour cet effet.)

Tom. 4. pag. 240.

Les fideles demandent à Dieu vne forte influence de la Grace, comme vn vent impetueux du Saint Eſprit, qui briſe leurs cœurs de pierres, par la toute-puiſſance & ſecrete violence de ſes mouuemens.

Tom. 5. pag. 113.

Les fideles prient Dieu qu'il luy plaiſe de les tirer à luy par la force inuincible de ſa Grace, comme les Apoſtres

tirerent cette multitude de poiſſons par la vertu de la pa-role de noſtre Sauueur.

Tom. 5. pag. 166.

Par la Grace de Dieu ie ſuis tel que ie ſuis, c'eſt à dire, que ſi ie ſuis maintenant autre que ie n'eſtois, Dieu ſeul a fait ce grand changement.

Tom. 2. pag. 189.

Ces malades qui attendent le remuement & le trou-blement de l'eau, nous repreſentent les pecheurs, qui at-tendent vne forte influence de la Grace de Dieu, & vne ſecrete violence de ſes mouuemens. Ce malade de 38. ans nous repreſente le pecheur endurcy dans l'iniquité, qui ne peut eſtre guery que par vn miracle. L'aduertiſſement que Dieu luy donne, de ne pecher plus deſormais, de peur qu'il ne luy arriue pis, nous fait connoiſtre, que l'ame qui apres auoir eſté guerie de ſes iniquitez retombe dans quelques pechez mortels, ſe retrouue dans vn eſtat plus déplorable, que n'eſt celle d'vn Iuif ou d'vn Payen, & que n'eſtoit le corps de cet homme dans vne maladie de 38. ans, qui ne pouuoit eſtre guery que par vn miracle.

Tom. 5. pag. 537.

Le Fils de Dieu defendant de publier le myſtere de la Transfiguration iuſques apres ſa Reſurrection, nous fait connoiſtre que c'eſt dans le Ciel & apres la Reſurrection que nous verrons à découuert la plenitude de ſa gloire,

dont il nous ſera part, laquelle ne nous eſt communiquée en cette vie que ſous des voiles.

Au Commun, pag. 410.

Si elles (les femmes) *ſouffrent des maux, c'eſt parce qu'elles ſont filles d'Eue, qui conçoiuent & enfantent dans l'iniquité, dont elles doiuent faire penitence, & demander pardon à Dieu.*

Tom. 2. pag. 414.

Comme Ieſus-Chriſt appella auparauant le Lazare, qui eſtoit mort depuis quatre iours, & le reſſuſcita (figurant la Reſurrection des pecheurs) & comme en ſuitte il commanda à ſes Diſciples de délier viuant celuy qu'il auoit reſſuſcité mort ..... De meſme afin que les Preſtres qui ſont les ſucceſſeurs de Ieſus-Chriſt, ſe ſeruent comme il faut du pouuoir qu'il leur a donné de remettre les pechez, ils ne doiuent délier par l'authorité Paſtorale que ceux que Ieſus-Chriſt à reſſuſcité par ſa grace viuifiante.

Tom. 3. pag. 334.

Le Bapteſme eſt l'accompliſſement & le ſeau de la Foy, & cette Foy prend ſon commencement & ſa force de celle de la Penitence.

Tom. 4. pag. 251.

Seulement ils auoient eſté baptiſez au Nom du Seigneur Ieſus, c'eſt à dire, Ils auoient ſeulement receu la Grace

Grace d'adoption, qui donne la Foy & le deſir de ſuiure Ieſus-Chriſt au Sacrement du Bapteſme.

Au Commun, pag. 118.

Quelque ſcience & quelque vertu qu'on ayt acquiſe, il faut eſtre appellé de Dieu par vne vocation qui ne ſoit pas ſeulement exterieure, mais interieure: qui ne ſoit pas ſeulement fondée dans la bonne opinion que ceux qui nous appellent ont de nous, mais dans le témoignage que noſtre propre conſcience nous rend, qu'il n'y a dans nous aucune incapacité notable, & que Dieu ſe veut ſeruir de nous en vne telle occaſion.

Tom. 5. pag. 438.

L'Egliſe comparant l'ame de Saint Iean Baptiſte à vne Epouſe fidele, & Ieſus-Chriſt à vn cher Epoux, exprime par ces paroles du Chap. 2. du Cantique des Cantiques, la ioye que ce ſaint Enfant, eſtant encore dans le ventre de ſa Mere, receut de l'honneur que noſtre Sauueur luy faiſoit de le venir viſiter, & de luy parler du ſein de la Sainte Vierge ſa Mere, comme au trauers d'vne feneſtre treilliſſée.

Tom. 2. pag. 125.

STATION DANS L'EGLISE DE SAINT TYPHON.

On fait auiourd'huy Station dans l'Egliſe de Saint Typhon, qui eſtoit en grande veneration à Rome & à Con-

ſtantinople, pour nous faire connoiſtre que nous ne deuons pas nous eſtonner de ce qui eſt rapporté dans l'Euangile de ce iour, Que Ieſus-Chriſt ayt appaisé par la puiſſance de ſa parole vn vent impetueux, que les Grecs appellent Typhon, puiſque ſon Martyr ſainct Typhon a abatu, par la ſeule inuocation de ſon nom, des idoles des faux Dieux, & a fait pluſieurs autres miracles.

Au Commun, pag. 161.

(Nous n'auons pas la vanité de croire que nous ayons trop d'amour de Dieu. Si vous n'en auez pas, la charité d'autruy ne peut pas vous ſeruir) adreſſez-vous à ceux qui en vendent, & achetez-en pour vous (adreſſez-vous à ceux qui ont la conduite des ames.)

Au Commun, pag. 112.

Sempiternum habet Sacerdotium.

Le Sacerdoce de Ieſus-Chriſt eſt perpetuel, & ne paſſe point à vn autre.

Tom. 4. pag. 314.

Timor pœnam habet: qui autem timet non eſt perfectus in Charitate.

La crainte (ſeruile) ne regarde que la peine, & celuy qui ne craint que la peine, n'a point vne parfaite Charité.

Quibus auditis & re maturius diſcuſſa cenſuit ſacra Facultas, IN EO MISSALI VT VERBA SONANT

CONTINERI ERRORES CONTRA SANAM DOCTRINAM DE CHRISTO, DE SPIRITV SANCTO, DE GRATIA ET LIBERO ARBITRIO, DE SACRAMENTIS PRÆSERTIM BAPTISMI ET POENITENTIÆ ALIISQVE CAPITIBVS ET MVLTAS VERSIONES INEPTAS AC FALSAS, ALIQVAS ETIAM QVÆ TEXTVI LATINO, TVM ADDENDO, TVM DETRAHENDO INDVCVNT IN OPINIONES OLIM ET RECENTER CONDEMNATAS. Datum Pariſiis in noſtrâ Congregatione generali apud Collegium Sorbonæ celebratâ, die primâ Aprilis anno Domini milleſimo ſexcenteſimo ſexageſimo primo, & confirmatum ſecundâ menſis Maij eiuſdem anni.

De mandato DD. Decani & Magiſtrorum præfatæ Facultatis ſacræ Theologiæ Vniuerſitatis Pariſienſis. PH. BOVVOT.

Case
Wing
folio
Z
144
.A1
v. 2
no. 7

THE NEWBERRY LIBRARY

EXTRAIT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR grace & Priuilege de ſa Majeſté, il eſt permis à GASPAR METVRAS, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire Imprimer, vendre & débiter, *Les Cenſures de la Faculté de Theologie de l'Vniuerſité de Paris, &c.* Et defenſes ſont faites à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & debiter leſdites Cenſures, ſi ce n'eſt de celles qu'aura imprimé ledit METVRAS, à peine de confiſcation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & intereſts, comme il eſt plus amplement contenu auſdites Lettres de Priuilege. Donné à Paris le 21. iour d'Octobre 1658. Signé, par le Roy en ſon Conſeil, MABOVL.